



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** De Renée COURTOIS à Karine BROUSSE-RIVAULT

De Muriel CHARRIER à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014/039 du 29 mars 2014,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

PREND note :

Décision n°	Date réception	Tiers	Désignation immeuble
2016/003	19 mai 2016	Me Jean-François MEUNIER - LUSIGNAN - 86600	Renonciation au droit de préemption urbain de l'immeuble situé 3 Rue des Noyers - Jouarenne - CHATEAU-LARCHER Parcelle A 8

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 25 mai 2016

Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-2186 0056-2016 0525-BT\_16 0525\_1157-DE  
Reçu le 26/05/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** De Renée COURTOIS à Karine BROUSSE-RIVAULT

De Muriel CHARRIER à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2016/035 – CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE : ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVISTES ITINERANTS**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 25 permettant aux Centres de Gestion d'assurer les services communs des collectivités,

VU la délibération du 23 septembre 2005 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne créant un service d'archivistes itinérants ouvert aux collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que l'adhésion au service archivistes itinérants du Centre de Gestion a pour mission de réaliser :

- une estimation des travaux à effectuer,
- la rédaction d'un diagnostic et l'établissement d'une proposition financière définissant un programme d'intervention

Ce programme d'intervention portera sur :

- l'élimination des documents,
- le traitement des archives (tri, classement, conditionnement...)
- le dépôt des archives de plus de 100 ans (préparation du dépôt, rédaction d'un bordereau de versement)
- l'organisation du local d'archives (délimitation des espaces réservés aux archives définitives et ceux réservés aux archives éliminables à terme)
- la préservation matérielle des documents (En cas de moisissures, le travail d'archivage ne pourra commencer qu'après désinfection des archives par une entreprise spécialisée)
- l'organisation de la communication au public
- le rôle du correspondant-archives (formation à l'autonomie)
- sensibilisation des agents de la collectivité
- fin de la mission (réservée à la rédaction d'un rapport d'intervention)

AR PREFECTURE

086-218600658-20160525-BT\_160525\_1009-DE  
Regu le 02/06/2016

La mission du service d'archivistes itinérants est facturée 220 € par journée d'intervention réelle.

En cas de désaccord, la collectivité pourra procéder à la résiliation de la convention au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au service archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Vienne,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et tous documents afférents à ce dossier.

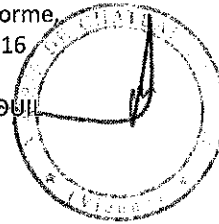
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 25 mai 2016

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160525-BT\_160525\_1009-DE  
Regu le 02/06/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** De Renée COURTOIS à Karine BROUSSE-RIVAULT  
De Muriel CHARRIER à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2016/036 – CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AU PRELEVEMENT DES DEPENSES DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE/GAZ DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AVEC ALTERNA**

Monsieur le Maire indique qu'il est désormais possible de mettre en place un prélèvement automatique des factures d'énergie électrique pour les collectivités territoriales.

Ce mode de paiement sera l'occasion pour la commune d'éviter d'éventuelles facturations de frais de retard et d'intérêts moratoires et surtout de faciliter la gestion des factures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention à signer la convention tripartite avec ALTERNA SAS et la Trésorerie de Vivonne pour la mise en place du prélèvement automatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

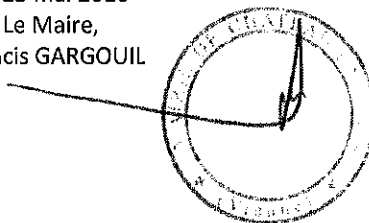
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec ALTERNA SAS et la Trésorerie de Vivonne formalisant les modalités du règlement des factures de fourniture d'énergie électrique et/ou gaz de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 25 mai 2016

Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160525-BT\_160525\_1011-DE  
Reçu le 02/06/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** De Renée COURTOIS à Karine BROUSSE-RIVAULT

De Muriel CHARRIER à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2016/037 – GROUPE SCOLAIRE : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les postes informatiques existant du Groupe Scolaire sont obsolètes et qu'il convient de renouveler ce parc informatique.

Monsieur le Maire demande à M. RETAILLEAU de détailler la proposition reçue par RSI INFORMATIQUE.

La proposition est la suivante :

Renouvellement de 4 ordinateurs portables : 1 596.00 € HT

Renouvellement de 3 ordinateurs de bureau : 1 167.00 € HT

Licences et antivirus : 491.40 € HT

Livraison et installation : 1 050.00 € HT

Soit un total HT de 4 304.40 €, soit 5 165.28 € TTC

M. le Maire ajoute qu'il serait bien de prévoir un investissement régulier pour 2017 et 2018. Il propose à l'assemblée de se prononcer sur la proposition de RSI INFORMATIQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de RSI INFORMATIQUE,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

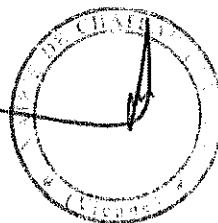
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 25 mai 2016

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600656-20160525-BT\_160525\_1147-DE  
Reçu le 03/06/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Étaient présents Mmes et Mrs :** Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** De Renée COURTOIS à Karine BROUSSE-RIVAULT

De Muriel CHARRIER à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2016/038 – AUBERGE DE LA CLOUERE : POINT D'ETAPE SUR LA LIQUIDATION DU FONDS DE COMMERCE**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Tribunal de Commerce de Poitiers a rendu son jugement le 15 mars dernier, déclarant une liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la SASU La Clouère, située 2 Place des Tilleuls à Château-Larcher,

Considérant que la SELARL ACTIS, située Boulevard Chasseigne 86000 Poitiers a été désignée comme liquidateur,

Considérant que M. AGUILAR, gérant de la SASU La Clouère, a vidé les lieux de ses biens personnels mais aussi, de ceux appartenant à la commune,

Considérant l'urgence de faire intervenir la protection juridique de la Commune pour régulariser ce litige entre M. AGUILAR et la Commune de Château-Larcher,

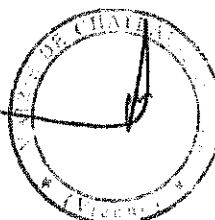
Considérant que de potentiels repreneurs travaillent sur la reprise de l'affaire, il est nécessaire d'organiser une rencontre entre M. AGUILAR, la Commune et le liquidateur pour établir l'état des lieux de sortie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un état des lieux auprès de la SELARL ACTIS de Poitiers,
- De solliciter la protection juridique de la commune pour récupérer le matériel de la commune
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 25 mai 2016  
Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160525-BT\_160525\_1015-DE  
Reçu le 02/06/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** De Renée COURTOIS à Karine BROUSSE-RIVAULT  
De Muriel CHARRIER à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2016/039 – ACHAT TERRAIN : IMPASSE DES VIGNES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la SCI « AU BEAU SOLEIL », est propriétaire d'un chemin dont les références cadastrales sont : section AC – Parcelle 169 d'une superficie de 307 m<sup>2</sup>. Ce terrain est situé au « 1 Impasse des Vignes » à Fontrable. La SCI « AU BEAU SOLEIL » propose à la commune de Château-Larcher de lui vendre ledit terrain qui dessert aujourd'hui plusieurs habitations. Elle propose de le vendre 4 € le mètre carré, ce qui représente un coût total de 1 228 €, hors frais notariés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition et ajoute que la commune prendra en charge les actes de frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de vente de la SCI « AU BEAU SOLEIL » à savoir 4 € le mètre carré,
- D'indiquer que la commune prendra en charge les frais d'actes notariés,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

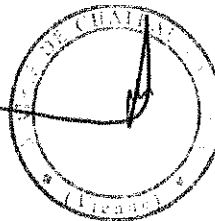
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 25 mai 2016

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160525-BT\_160525\_1021-DE  
Regu le 02/06/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** De Renée COURTOIS à Karine BROUSSE-RIVAULT

De Muriel CHARRIER à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2016/040 – SALLE SOCIO-CULTURELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la vétusté des toitures de la salle socio-culturelle suite aux nombreuses interventions des services techniques pour des fuites,

CONSIDERANT le devis estimatif de l'entreprise AUGEREAU de la VILLEDIEU DU CLAIN qui s'élève à 19 666 .54 € HT,

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Coût des travaux :	19 666.54 € HT
Autofinancement :	10 616.54 € HT
Subvention sollicitée auprès du Département de la Vienne	9 050.00 € HT

Monsieur le Maire propose la réfection de l'ensemble des toitures des bâtiments anciens et propose à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès du Département de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition,
- De solliciter auprès de Département de la Vienne, une aide financière de 9 050 €
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

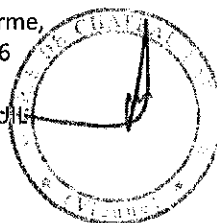
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 25 mai 2016

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160525-BT\_160525\_1110-DE  
Reçu le 26/05/2016